



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides et prêts

Question écrite n° 2426

### Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les cafetiers-hoteliers-restaurateurs dont l'avenir paraît aléatoire et menacé tant sont sévères les effets de la conjoncture économique (les indices du chiffre d'affaires en volume et en valeur de l'INSEE, sur une base 100 en 1988, sont en retrait de 13,2 points pour l'hôtellerie, 11,4 points pour les débits de boissons). Afin de venir en aide à ces professionnels, des mesures financières, telles que l'aménagement de la taxe professionnelle qui pénalise l'embauche et les investissements, la forfaitisation de la redevance TV dans les hôtels et l'attribution des prêts bonifiés dans le cadre d'un plan de modernisation de l'hôtellerie familiale et indépendante, sont-elles programmées ?

### Texte de la réponse

Le secteur de l'hôtellerie est directement concerné par les mesures de soutien aux PME-PMI annoncées par le Gouvernement. Il pourra en conséquence, comme les PME d'autres secteurs, bénéficier notamment du fonds de garantie SOFARIS mis en place pour la restructuration de fonds de roulement, de la suppression du décalage de remboursement de la TVA, de l'allègement du coût des salaires par l'exonération des cotisations d'allocations familiales pesant sur les salaires proches du SMIC et des modifications apportées aux dispositions relatives au plafonnement de la taxe professionnelle. Les services de la direction du tourisme travaillent par ailleurs à la mise en place de dispositifs spécifiques à l'hôtellerie susceptibles d'enrayer le phénomène de surcapacité hôtelière et d'encourager les établissements de crédit à intervenir de façon plus significative dans le financement des investissements hôteliers, la baisse des taux des prêts devant permettre aux hôteliers, qui peuvent par ailleurs dans de nombreux départements bénéficier d'aides à l'investissement, d'entreprendre des travaux de modernisation à des coûts supportables par leur entreprise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Warhouver Aloyse](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2426

**Rubrique :** Hôtellerie et restauration

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1993, page 1701

**Réponse publiée le :** 13 septembre 1993, page 2951